ACTIVITÉS SYMBOLIQUES SUR LES SITES ORNÉS DU SUD DE LA FRANCE : LA PART DE L'INDUSTRIE LITHIQUE

Cyrille CHOPIN et Philippe HAMEAU

RÉSUMÉ

Les liens entre sites sépulcraux et sites ornés au Chalcolithique sont nombreux tant en ce qui concerne le mobilier que la spiritualité. Un inventaire systématique de l'industrie lithique de l'un et l'autre types de site montre qu'une partie de celle-ci leur est commune. L'étude du mobilier lithique de cinq sites ornés atteste qu'une majorité d'éléments sont les témoins d'un débitage sur place du silex par des tailleurs inexpérimentés. Les sites ornés ne seraient cependant pas des ateliers mais des lieux où chaque apprenti affirmerait son nouveau statut social au cours d'un rite apparenté à une mort symbolique. La pratique pourrait être antérieure au Chalcolithique et constituer au moins une tradition chasséenne.

ABSTRACT

Burial places and decorated sites of the Chalcolithic period are closely connected by the nature of their contents and for spiritual reasons. A systematic inventory of the stone artefacts in each type of site shows that they have a part in common. Study of stone artefacts from five decorated sites demonstrates that most of them are waste material of flint knapping, executed on the spot by inexperienced workers. These sites, however are not assimilated to workshops, but to sacred places, where apprentices asserted their new social position by accomplishing a ritual conceived as a symbolic death. The origin of these practices is prior to the Chalcolithic and goes back at least to a Chassey tradition.

■ ÉTAT DE LA QUESTION ET PROBLÉMATIQUE

Le mobilier lithique des sépultures collectives du sud de la France est généralement étudié au travers de ses éléments les plus esthétiques ou évocateurs. Les armatures de flèches font l'objet d'incessantes typologies dans le but compréhensible certes, de dater les structures sépulcrales auxquelles elles sont associées. On ne peut cependant nier les limites de cette méthode en constatant la longévité de certaines armatures et celle, tout aussi évidente mais difficilement étudiable, des structures sépulcrales elle-mêmes. La présence ou l'absence d'un objet sont parfois caricaturalement exprimées comme un moyen de datation de la structure comme s'il n'y avait d'autre alternative en archéologie qu'une recherche chrono-culturelle. Or le mobilier funéraire est aussi composé d'éléments qui, pour être humbles, n'en sont pas moins aussi nombreux que les outils proprement dits. C'est ainsi que nucléus, lamelles et éclats, bruts à faiblement retouchés, font partie du cortège des éléments lithiques les plus fréquents dans de tels contextes. Peu de chercheurs en font autrement cas qu'une mention numérique à la fin de leur inventaire du mobilier. Les interprétations relatives à leur présence au contact de sépultures sont rares.

Par prudence, certains auteurs estiment que les éclats bruts qu'on y retrouve peuvent provenir des couches sus ou sous-jacentes à la suite de l'inévitable remaniement des sédiments au moment de l'inhumation. D'autres pensent que les fragments de silex peuvent provenir de la roche encaissante et n'être sans lien aucun avec les sépultures. G. Sauzade (1983) fait le même constat pour les sépultures vauclusiennes. S'il lui semble que certains éclats bruts peuvent avoir été "déposés dans les sépultures comme offrandes symboliques", il écarte de ses listes des centaines d'autres déchets de taille de crainte qu'ils ne représentent des éléments intrusifs. Pourtant le qualificatif "votif" est parfois proposé (G. Lhomme, 1974) bien que non suivi d'un essai de démonstration.

Lorsqu'elles ne sont pas remaniées, les sépultures individuelles semblent donner plus facilement cours à de telles interprétations. Ainsi, J. Courtin (1974) signale entre autre matériel associé à la sépulture campaniforme de la grotte Murée à Montpezat (Alpes-de-Haute-Provence), la présence de deux lamelles de silex blond, sans retouche, provenant du même nucléus et se raccordant l'une à l'autre. Le même auteur va plus loin lorsqu'il parle de l'existence, près de la sépulture chasséenne du Pont de Quinson (Quinson, Alpes-de-Haute-Provence) de trois lamelles brutes dont une "de belle facture, brisée en deux (rite ?)" (J. Courtin, 1962). De bonnes conditions de conservation permettent cependant des observations analogues dans les sépultures collectives. Le matériel du dolmen de la Chassagne (Corrèze) par exemple, est exprimé sous l'angle de l'appartenance des éclats à quatre types de silex. Certains remontages expriment même les objets d'origine, en l'occurrence des haches en calcaire siliceux sciemment débitées (Cl. Gautrand-Moser, 1986). On trouve dans la relation du dolmen double du Pech du Grammont (Gramat, Lot) la mention d'un éclat et d'une lamelle "appartenant de toute évidence au même nucléus" (J. Clottes, 1969). Pourtant le même auteur ne consacre pas même quelques lignes à la présence d'éclats bruts dans son inventaire des dolmens du Quercy (J. Clottes, 1977).

Toute justification rituelle à la présence de tels menus objets semble donc considérée avec la plus extrême circonspection et c'est chose normale.

"Dans la pratique courante (...), le préhistorien n'a pour exercer sa critique que les impressions parfois très hâtives et très vagues du fouilleur. Lorsque celui-ci fait état d'un dépôt rituel, il faut prendre le document sans contrôle possible."

André LEROI-GOURHAN
Les religions de la Préhistoire, 1964

Persée creative commons BY: =

L'approche typologique et conséquemment chrono-culturelle nous semble procéder toutefois d'une vision réductrice du mobilier funéraire. Prenons l'exemple des fameuses armatures de flèches. Sans aborder les critères morphologiques ou technologiques dont on peut tirer un enseignement autre que simplement chronologique (P. Pétrequin, 1990), la présence de celles-ci dans une sépulture peut être abordée selon plusieurs niveaux d'interprétations.

L'association d'armatures et de restes anthropologiques atteste du statut "social" du défunt : c'est un chasseur. Cependant, puisqu'il s'agit d'un individu mort, on peut également penser qu'il emmène arc et carquois pour chasser dans l'au-delà. Enfin, on peut supposer un lien entre cet arc et ces flèches et les scènes de chasse peintes sur les parois de nombreux abris de la Péninsule ibérique et du sud de la France. Ces peintures schématiques expriment très certainement un cycle philosophique dont le pôle de la Vie est représenté par la chasse voire un simple arc devenu l'idéogramme des activités cynégétiques (Ph. Hameau, 1989 a). Le chasseur de l'au-delà retrouve donc dans cette pratique l'essence d'une nouvelle vie.

Si discutables que soient de telles hypothèses, elles mettent l'accent sur la correspondance entre le mobilier funéraire et les signes utilisés dans l'art postglaciaire. Le corpus artistique est restreint et les associations de signes sont codifiées. Les objets associés aux signes anthropomorphes se réduisent à l'arc (et ses flèches) et à la hache qui constituent deux des outils les plus couramment déposés dans les sépultures collectives. On peut donc envisager que chaque élément du mobilier funéraire concourt au même titre que les peintures et les gravures contemporaines à l'expression du cycle philosophique.

Si nous proposons d'associer les concepts véhiculés par les manifestations artistiques et les pratiques funéraires collectives c'est que le lien entre sites ornés et structures sépulcrales est plus étroit qu'il n'y paraît. On admet en premier lieu la contemporanéité des peintures et des sépultures par la localisation des unes et des autres en un même lieu souvent soigneusement obstrué par un mur en pierres sèches. Ainsi, 20 % des sites peints du sud de la France sont aussi des sites sépulcraux. Même s'il ne peut s'agir d'un critère fiable, la proximité de sites ornés et de structures funéraires est souvent mise en parallèle avec l'éloignement des habitats contemporains.

Les dolmens sont orientés face au soleil levant ou couchant et il en est de même pour 98 % des sites peints. Le signe soléiforme, et l'ensemble des figures dérivées jusqu'à la simplification extrême que constitue le point, sont d'ailleurs systématiquement présents sur les parois des abris. La régularité des associations à ce signe nous a conduit à penser que la figure soléiforme avait une valeur eschatologique.

Le support de certains objets de parure a quelques correspondances inattendues avec la nature des matières colorantes. La bauxite et la stéatite qui sont dans ce cas (Ph. Hameau, 1995 a) sont investies à notre sens d'une même charge symbolique. En même temps, les fragments de colorants, voire les objets maculés de telles matières, sont fréquents dans les sépultures et sur les sites ornés. Le mobilier funéraire compte des objets comme les plaquettes de schiste ornées ou aniconiques qui représentent l'"idole", peinte et gravée, détaillée ou simplifiée.

L'industrie lithique, et précisément la partie de celle-ci qui est la moins étudiée, les lamelles et les éclats brut, s'ajoute aux analogies déjà évoquées entre le monde des morts et celui de l'art. Ainsi, dans les sites ornés du sud de la France, le mobilier lithique recueilli est constitué des éléments qui, pour les sépultures collectives, sont fréquemment occultés.

Le tableau A constitue notre document de comparaison.

Dans les sites sépulcraux, les armatures de flèches sont nettement majoritaires suivies selon les cas par les grandes lames et les poignards ou par les éclats bruts ou retouchés. Les lamelles brutes sont présentes mais de manière aléatoire. Les haches polies ont une représentation sensiblement égale en tous lieux.

Les disparités sont explicables.

Les relations de fouilles anciennes ont tendance à omettre la présence d'éclats bruts dans leurs inventaires. Lorsque l'identification est possible, des objets recensés avec ceux dessinés, des discordances typologiques sont souvent notables. Des éclats bruts sont à mettre dans le groupe des nucléus ou des lamelles par exemple. La nature des retouches est rarement explicitée alors que celles-ci pourraient tout simplement résulter du piétinement périodique du mobilier funéraire.

Le régionalisme joue sans doute un rôle dans la représentativité des objets. Les sépultures varoises comptabilisées sont pour moitié des grottes sépulcrales et pour moitié des dolmens de type bas-rhodanien. L'histogramme qui en est tiré a finalement plus d'analogies avec celui des sépultures quercinoises, des dolmens de type caussenard uniquement, qu'il n'en a avec les sépultures audoises recensées ici, des grottes en grande majorité. Ces dernières sont dans la zone des palettes de schiste, affectionnent les grandes lames, bref disposent d'un cortège d'objets susceptibles de se substituer à d'autres plus fréquents dans d'autres régions. L'accent porté ici sur les éclats au détriment des éléments bruts n'est sans doute qu'un problème de terminologie.

Les pourcentages lithiques du Vaucluse sont ceux que donne G. Sauzade (1983). Ils représentent le cas d'une étude départementale (des sépultures en grotte ou sous-abri essentiellement) où les lamelles et les éclats bruts ne sont pas véritablement conçus comme une industrie lithique liée aux sépultures. Pour cette raison, l'histogramme du Vaucluse est celui qui présente la dichotomie la plus nette avec celui qui exprime le matériel lithique des sites ornés.

Ce dernier est donc majoritairement représenté par les éclats et les lamelles, bruts à faiblement retouchés, par des nucléus et des percuteurs, c'est-à-dire par un matériel ordinairement considéré comme le témoignage d'une taille domestique. On le verrait mieux lié à un habitat ou à un atelier d'où sans doute les interprétations faites à son propos pour les sépultures vauclusiennes. Il est lié ici à des pratiques funéraires et artistiques. On est donc en droit de s'interroger sur sa nature, sur son origine ou sur ses caractères technologiques, et au-delà de ces faits matériels, sur la véritable signification de sa présence près de peintures ou de gravures schématiques. Nous nous proposons donc d'étudier ce mobilier lithique au travers de sites ornés sur lesquels nous avons pu effectuer une véritable intervention archéologique.

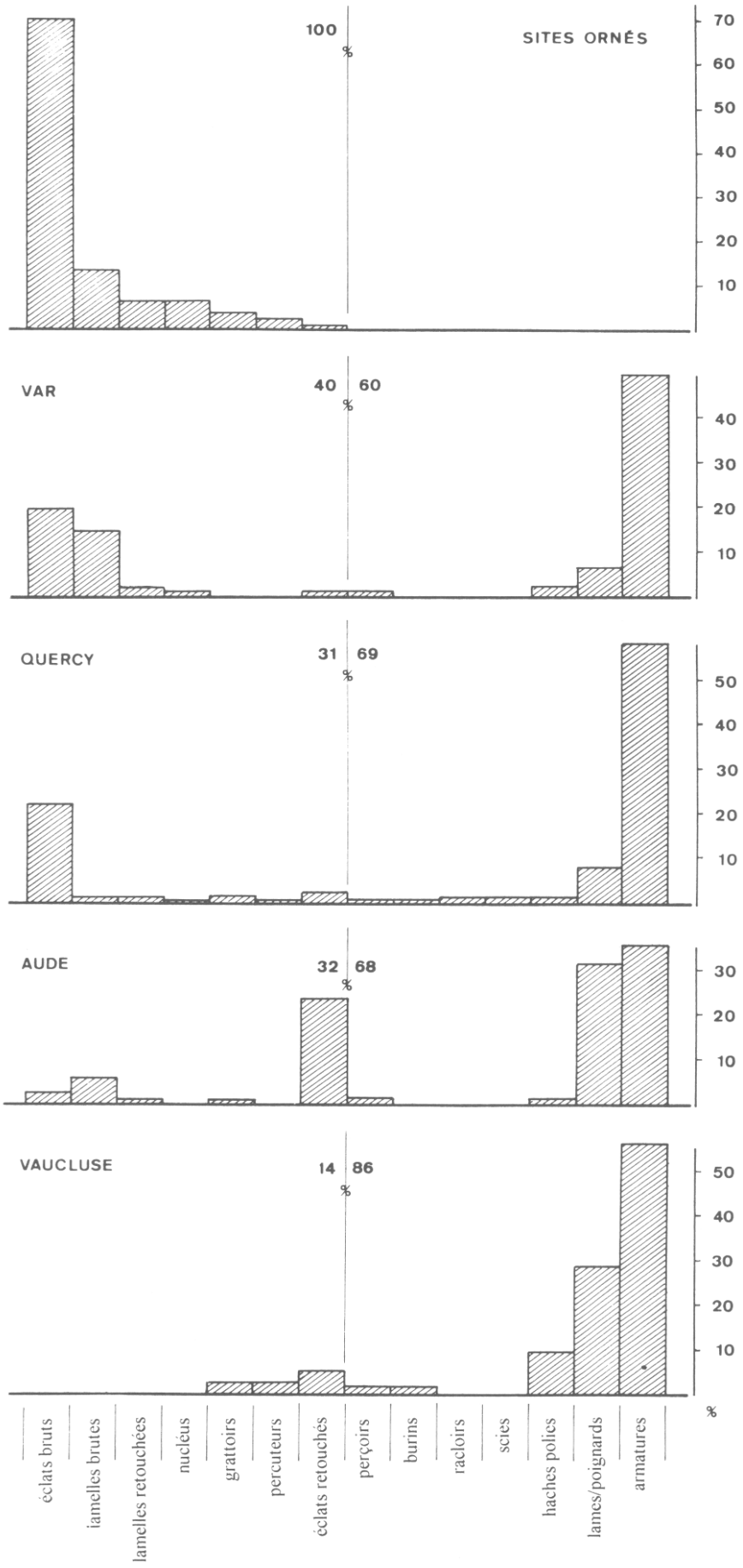

Tabl. A - Proportions des différentes catégories de mobilier recueilli dans les sépultures collectives chalcolithiques du sud de la France (4 régions étudiées) et sur les sites ornés de figures schématiques, peintes ou gravées, de la même zone.

■ LES SITES ÉTUDIÉS

Cinq sites, différents et disséminés sur l'ensemble du sud de la France, nous ont livré leur matériel. Nous en donnons l'inventaire comme suit :

● Les rochers de Pranles/Creysseilles (Ardèche) (A)

Ces rochers gravés constituent un sanctuaire double implanté sur un plateau où affleurent les grès triasiques. Le groupe occidental compte cinquante rochers ornés de cupules et de croix, disséminés sur une parcelle de terrain de 210 m de long sur 180 m de large, à l'altitude de 750 m environ. Les vingt rochers du groupe oriental sont situés tout au long du rebord du plateau en un alignement qui s'étire sur 500 m. Les rochers y sont gravés de cupules, de croix et de signes en fer à cheval. Entre les deux groupes est un léger vallon. Les ramassages lithiques ont été effectués au départ de ce vallon et au sommet de ses deux versants, aux abords des premiers rochers gravés des deux groupes. On compte 57 éléments lithiques éparpillés sur une surface estimée à 6 hectares, exempte d'autres vestiges archéologiques.

Bibliographie : P. Bellin, 1959 ; Ph. Hameau et D. Vaillant, à paraître.

● L'abri n° 2 de Pierre Rousse (Beauregard-Baret, Drôme) (B)

C'est un petit porche ouvert au sud, creusé à la base de la barre sommitale de Pierre Rousse. Les parois immédiatement à l'extérieur du renfoncement sont de teinte orangée et portent les peintures. Les figures à l'ouest de l'abri sont résiduelles, celles de la paroi orientale sont mieux conservées et représentent un panneau de 6 m². On y relève notamment des signes en chevrons, des ponctuations groupées, des figures quadrangulaires et un signe scalariforme. Au pied de ce panneau, dans une fosse remplie de sédiments pulvérulents, ont été mis au jour 20 tessons céramiques, 20 éléments de silex, une perle en os et 27 fragments osseux animaux.

Bibliographie : Ph. Hameau et D. Vaillant, à paraître, 1995 b.

● Les abris Perret (Blauvac, Vaucluse) (C)

L'abri n° 1 est un long surplomb rocheux, 150 m au-dessus du talweg et en rive droite de la Nesque. Il est orné de deux personnages masculins accompagnés de ponctuations et deux nuages de ponctuations. Sept mètres au-dessus du sol, deux renfoncements ont été utilisés. Les parois de l'abri n° 2 portent seize petites croix. Un muret de pierres sèches y a été édifié autour duquel ont été recueillis les restes de plusieurs récipients céramiques dont un bol campaniforme et une jarre de type rhodanien, 3 galets et fragments de galets et 37 éléments de silex. L'abri n° 3 n'est pas orné. On y a retrouvé un muret de pierres sèches délimitant avec la paroi un espace de 1,75 m². Le mobilier est composé de quelques tessons d'une tasse à goulot verseur et d'un nucléus en silex pris dans les pierres du muret.

Bibliographie : Ph. Hameau et M. Paccard, 1989 b.

● Le Pin de Simon I (Géménos, Bouches-du-Rhône) (D)

Située dans le massif de la Sainte-Baume, cette esplanade de 45 m de long pour 10 m de large est limitée au nord et à l'est par une haute falaise percée de six cavités. L'angle nord-est de la terrasse est protégé par un auvent rocheux et abrite huit figures ou groupes de figures peintes : signes anthropomorphes masculins à bras multiples, signes anthropomorphes simples, cervidé, ponctuations. Seules les trois dernières cavités ont livré un mobilier archéologique censément contemporain des peintures. La cavité n° 4 est une grotte sépulcrale partiellement vidée dans laquelle nous avons recueilli 2 tessons céramiques et 53 éléments de silex. Les cavités n°s 5 et 6 ont restitué 7 et 2 éléments de silex respectivement.

Bibliographie : Ph. Hameau, à paraître.

● La grotte A du Charbonnier (Tourves, Var) (E)

Cette grotte est la seule cavité de la rive droite du Carami dans laquelle ait été reconnue dès 1941 une peinture. Malheureusement, cette figure représentant un signe soléiforme a disparu. La cavité a en outre abrité des sépultures collectives perturbées pendant l'Antiquité tardive. Le nombre minimal d'individus est estimé à sept adultes et deux enfants. Auprès de ceux-ci ont été recueillis 24 tessons céramiques et 39 éléments lithiques.

Bibliographie : C. Chopin, P. Düh, Ph. Hameau et P. Renzi, 1995.

L'industrie lithique de chacun de ces sites n'est pas abondante. Les séries auraient été plus étoffées si deux des sites n'avaient pas été vidés (Pin de Simon et grotte du Charbonnier) et si un troisième n'avait pas subi de lessivage (abris Perret). Deux de ces abris sont ornés et sépulcraux : la grotte du Charbonnier (contexte étroit) et le Pin de Simon (contexte moins étroit ne faisant référence qu'à la cavité n° 4). Le site de Creysseilles est un sanctuaire rupestre où le matériel recueilli ne l'est pas forcément au pied des rochers gravés. Dans deux cas enfin, nous avons retrouvé le matériel lithique associé à d'autres objets et structures qui nous ont fait supposer quelque fonction rituelle : les vases à eau et les murets des abris Perret et les sédiments cendreux contenant céramique et perle de Pierre Rousse. Si dans le premier site la fragmentation des récipients pouvait résulter de mauvaises conditions de conservation, nous nous sommes d'ailleurs demandés pour le second site s'il n'y avait pas analogie entre ces vases incomplets et les mêmes retrouvés dans les sépultures collectives.

D'autres sites ornés ont restitué du matériel lithique. Nos démarches pour le consulter se sont avérées vaines, soit que ce matériel ait disparu, soit qu'il ait été recueilli dans des conditions douteuses. C'est le principal obstacle auquel nous nous soyons heurtés pour les sites rupestres gravés. Ainsi, le matériel ramassé sur l'ensemble des sites ornés de la région d'Aubenas a-t-il été mélangé, mêlant une industrie moustéroïde à d'autres éléments qui auraient pu nous intéresser mais dont nous ne maîtrisons pas la localisation précise (1). J. Combier émettait déjà des réserves sur ce mobilier en 1972.

De nombreux sites peints se sont avérés sépulcraux mais le mobilier exhumé lors de fouilles anciennes a disparu. Le cas le plus dramatique est celui de la grotte Monier (Évenos, Var) qui a livré, entre les fouilles de A. Glory en 1943 et notre sondage en 1983, 132 éclats bruts et lamelles brutes pour 4 armatures et 2 grandes lames et poignards seulement (A. Glory, 1948 ; Ph. Hameau, 1989 a). Pour un site varois la disparité est trop importante pour que l'on ne soupçonne pas une industrie plus liée aux peintures de la grotte qu'à ses sépultures collectives.

C'est cette constatation, renouvelée à la grotte du Pin (Ollioules, Var), qui nous a conduits à inclure dans notre inventaire des sites étudiés, la grotte du Charbonnier et le Pin de Simon I cavité n° 4. La double fonction de ces sites aurait pu influencer notre étude de l'industrie lithique. Toutefois rien n'est simple ; la grotte Alain (Tourves, Var), ornée et sépulcrale, n'a restitué que huit armatures de flèches (A. Glory, 1948).

Quelques sites ornés nous ont donné un matériel si restreint qu'il est sans signification : un fragment proximal de lamelle à la grotte des Cabro (Tourves, Var) (Ph. Hameau, 1989 a) ou deux éclats bruts à l'abri Gémini (Le Muy, Var) (Ph. Hameau, 1991). Une fosse dans le réseau supérieur de la grotte de l'Église (Baudinard, Var), orné de signes soléiformes, avait restitué quelques lames de silex dans un contexte analogue à celui de l'abri n° 2 de Pierre Rousse (J. Courtin, 1959). Récemment, la grotte des Sangliers (Ollioules, Var) a livré des éclats retouchés, une lamelle, deux nucléus dont un en obsidienne, une lamelle dans le même matériau, un racloir et un perçoir à proximité de foyers au sujet desquels l'auteur conclut, peut-être hâtivement, qu'ils sont les vestiges d'une halte de chasse (B. Grasset, 1992). La grotte du Levant du Leaunier (Malaucène, Vaucluse) enfin, constitue un site exceptionnel puisqu'il s'agit d'un atelier d'extraction de rognons de silex puis de débitage de ceux-ci avant exportation des produits bruts de débitage et des outils. Or au plafond de cette cavité ont été peints deux signes soléiformes et des lignes brisées (Ph. Hameau, 1992).

Le recensement des seuls abris peints du sud de la France montre donc que 45 % d'entre eux ont restitué un quelconque mobilier même si celui-ci n'est pas vraiment étudiable. Il est plus difficile de comptabiliser les sites gravés car peu de sondages y sont systématiquement réalisés. La

sculpture contemporaine (stèles, statues-menhirs et dalles anthropomorphes), bien qu'abondante et souvent liée à des contextes funéraires, est encore étudiée comme si elle n'entretenait aucun lien avec les manifestations artistiques précédemment citées (Ph. Hameau, 1995 c). Le matériel lithique qui pourrait leur être associé — bien que peu de témoins aient été retrouvés *in situ* — est également absent des relations de leurs découvertes. Cette situation explique que nous ne puissions discuter valablement que sur cinq séries réduites.

■ ANALYSE DU MOBILIER LITHIQUE

● Creysseilles

Aucun remontage lithique n'est possible sur ce site. Cependant la présence d'un nucléus, d'éclats corticaux de préparation, de petits éclats résultant généralement de la taille et d'éclats débités sur un principe identique à l'organisation du nucléus prouve qu'une partie au moins du mobilier lithique taillé dans un silex jaune a été débitée sur place. Le nucléus est un nucléus à éclats. L'existence de plans de frappe centrifuges le fait ressembler à un nucléus du Paléolithique moyen mais là s'arrête la similitude. L'absence de préparation de la surface d'enlèvement ne permet pas de conclure à une prédétermination de la forme de l'éclat. En outre, l'absence de direction ou de sens préférentiel dans le débitage des éclats révèle probablement une adaptation répétée à la nouvelle configuration du nucléus. Un éclat issu de ce débitage a été retouché en burin puis en grattoir. Un autre nucléus, de petite taille (L = 1,6 cm), à enlèvements lamellaires, laisse présager une taille sur le site. Dans un premier temps, 3 enlèvements ont été extraits. Ensuite le nucléus a été réorienté sans doute pour pallier une trop forte convexité de la table lamellaire. D'autres enlèvements ont été tentés mais une succession de réfléchissements a rapidement empêché la poursuite du débitage et écrasé le front de taille (écaillure). Un troisième nucléus (?) (enlèvement unique peut-être accidentel) est accompagné d'éclats sans bulbe et de cassons et présente les mêmes caractères. On note aussi 10 petits rognons de silex de mauvaise qualité sans stigmates d'enlèvements.

Les lamelles posent le problème de leur lieu de débitage. L'absence de nucléus, la diversité des techniques, pression et percussion, et des types de silex font penser qu'elles ont été apportées sur le site. Trois éclats présentant des négatifs d'enlèvements lamellaires interdisent de conclure catégoriquement. De plus, les autres éclats sont taillés dans un silex de qualité identique à celui employé pour les lamelles. Il est impossible de replacer ces éclats, souvent fragmentés, dans une chaîne opératoire, chaîne qui n'est peut-être pas celle d'un débitage lamellaire. Un éclat à 2 bulbes montre qu'il ne correspond pas à celui-ci.

Sur les 33 éclats et lamelles recueillis, plus d'un tiers a été retouché. Un examen microscopique (x 165) a révélé l'existence d'une quinzaine de micropolis sur certaines plages de la microtopographie. Nous n'avons fait aucune détermination de la matière travaillée craignant que le pH du sol ait estompé ou modifié le

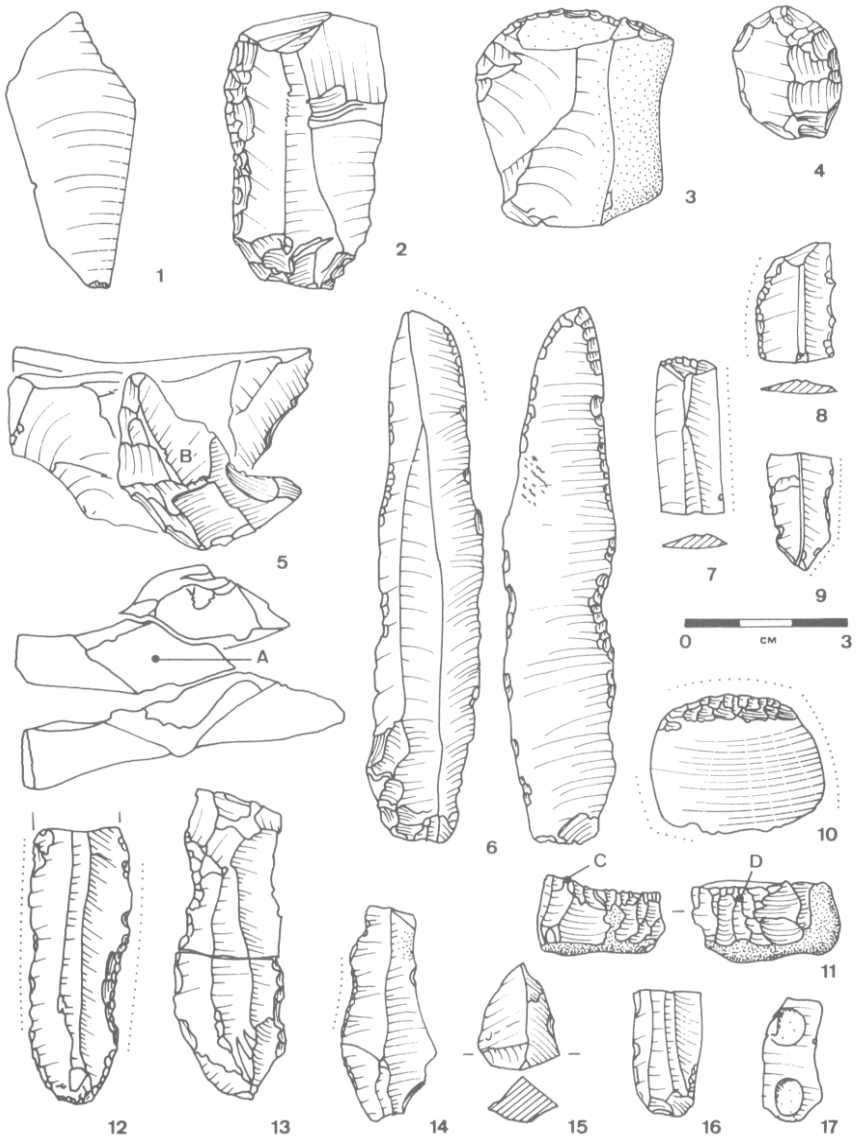

Fig. 1 - Industrie lithique recueillie sur les cinq sites ornés. 1 : accident Siret ; 2 : lame retouchée ; 3 : grattoir sur lame, grattoir périphérique sur éclat ; 5 : remontage de trois éclats finalisés ; 6 : lame ; 7, 8 et 9 : fragments de lamelles débitées par pression ; 10 : grattoir sur le bulbe d'un éclat ; 11 : nucléus ; 12 et 13 : fragments de lamelles ; 14 : lamelle débitée par percussion ; 15 : bloc trièdre débité (?) ; 16 : fragment proximal de lamelle débitée par pression ; 17 : lamelle débitée par percussion et passée au feu. A : point de percussion trop éloigné du front de taille ; B : reprise d'un éclat et aménagement d'une crête en vue d'un débitage ; C : organisation du nucléus sur la mise en place d'un plan de frappe et d'une table d'enlèvements fixes ; D : taille réduite des enlèvements. 1 à 5 : abris Perret ; 6, 7 et 10 : Pin de Simon I ; 8 et 9 : Creysseilles ; 12 et 13 : Pierre Rousse ; 14 à 17 : grotte A du Charbonnier.

micropoli (H. Plisson, 1983) ou que le pacage des ovins, intense sur le site, ait occasionné la formation de lustré. Malgré tout il nous a semblé que 2 lamelles (fig. 2, nos 8 et 9) portaient un micropoli attribuable au travail des végétaux. Dans quelques cas aussi, le poli associé au bord uniquement ne semble pas être un lustré de sol. Il est même possible de reconstituer le sens du mouvement et de supposer une action de raclage pour 2 burins et de rabotage pour 1 grattoir. Ces quelques indications ne permettent pas de définir les critères du choix des supports. La réalisation d'un racloir en quartzite évoque la part de l'opportunisme dans ce choix.

Quelques pièces sont passées au feu après leur utilisation. Un des burins (fig. 2, n° 4) est sur ce point difficile à cerner. Son passage au feu s'est fait après débitage et mise en forme et une cassure dont nous ignorons l'origine s'est produite après cette chauffe comme le prouve l'alternance des plages brillantes et mates. Un léger micropoli est visible sur les bords de cette cassure mais on ne peut dire s'il résulte d'un usage. Doit-on supposer un traitement thermique entre deux utilisations ou une chauffe accidentelle non destructrice après abandon ?

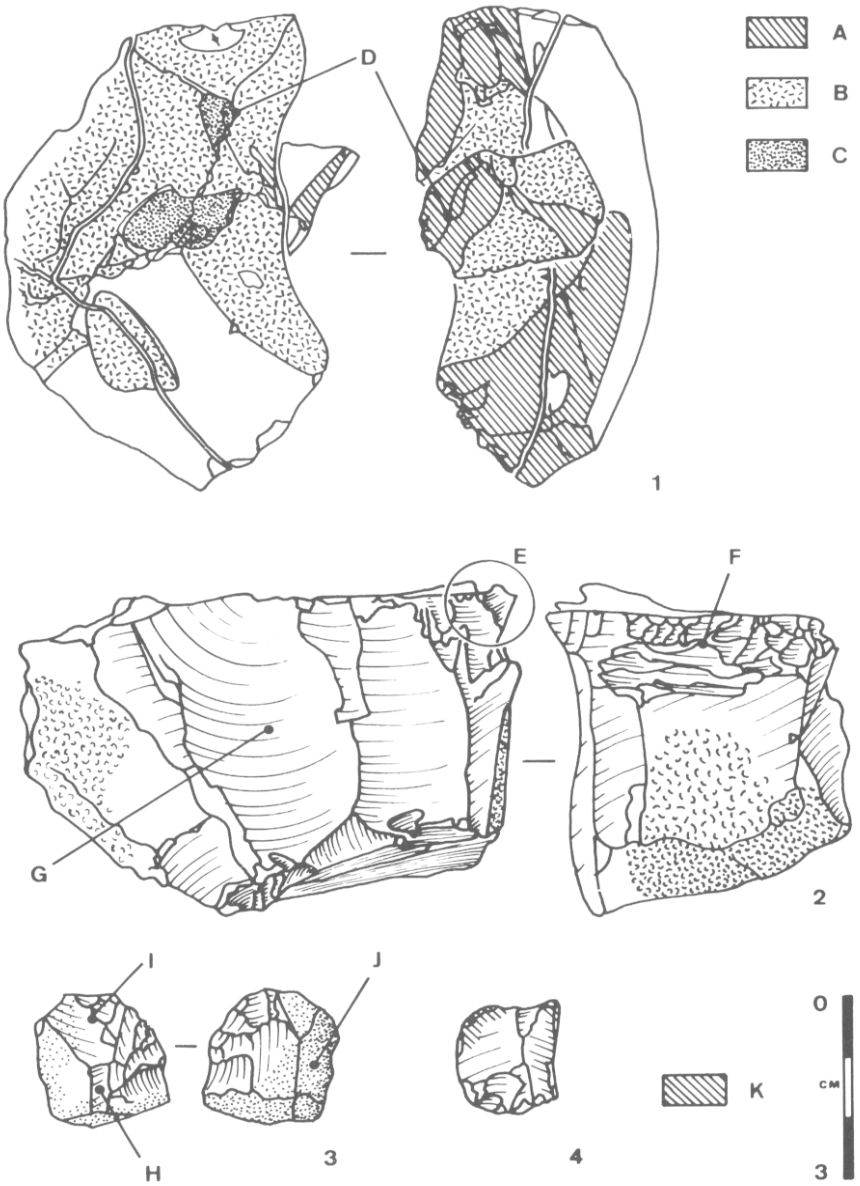

Fig. 2 - Industrie lithique recueillie sur les cinq sites ornés. 1 : remontage partiel d'un nucléus ayant subi un traitement thermique au cours de son débitage ; 2 et 3 : nucléus, burin sur lame aménagé sur une fracture Siret. A, B et C : première, deuxième et troisième phase dans le débitage ; D : débitage le long d'un dièdre obtus ; E : absence de préparation du nucléus : cintre et carène de la table d'enlèvements inadéquats ; F : écaillure ; G : débitage de produits laminaires (production de supports ?) ; H : reprise d'un nucléus débité par pression ; I : taille réduite des enlèvements et réfléchissements successifs ; J : débitage sur le cortex ; K : plages brillantes (traitement thermique ?). 1 et 2 : abris Perret ; 3 : Pin de Simon I ; 4 : Creysseilles.

● Pierre Rousse

Le faible nombre des pièces recueillies (20) ne permet que des remarques limitées. Les lamelles sont majoritaires avec 14 fragments dont 2 appartenant à la même pièce. Le débitage lamellaire par pression est le mode de débitage le plus représenté (11 cas sur 13). Les rares informations fournies par les lamelles permettent de supposer un nucléus à plan de frappe lisse et légèrement incliné et une table laminaire très peu convexe.

Certaines pièces présentent des stigmates de débitage par percussion. Il est préférable d'y voir la trace de réfections de la table laminaire plutôt que l'existence de plusieurs modes d'exploitation du nucléus. Il n'apparaît aucune chronologie stricte des modes de débitage et une pièce montre l'ouverture d'un second plan de frappe, opposé, ouverture qu'il est possible d'interpréter de la même manière. Ces réfections ne sont pas étonnantes dans le cadre du débitage par pression qui n'est en effet possible que dans certaines conditions (J. Tixier, 1976). Les éclats ne peuvent être replacés dans une chaîne opératoire. Un éclat réfléchi présentant un plan de frappe incliné et des stigmates d'enlèvements lamellaires pourrait être une lame avortée. L'absence du nucléus, la présence de 12 lamelles dites de plein-débitage et la diversité apparente des silex employés ne permettent pas de conclure à un débitage sur place des lamelles. Reste à expliquer la présence des éclats dont la majorité d'entre eux n'a manifestement pas servi (absence de traces d'utilisation, retouches marginales anarchiques).

Cinq lames/lamelles ont le même type de retrouches. L'analyse microscopique (x 165) a montré que 2 éclats et 3 lamelles ont été utilisés. Quatre de ces pièces présentent un micropoli trop peu développé ou trop altéré pour être identifié. La dernière (fig. 1, n° 12) montre sur son bord gauche un micropoli bifacial typique du travail des végétaux. La présence de stries dont certaines, comblées, sont parallèles au bord indique un

mouvement longitudinal, le sciage très probablement (D. Helmer, 1983) et une action s'effectuant certainement près du sol (P.C. Anderson, 1992). Le micropoli du bord droit, très bosselé et limité aux parties élevées de la microtopographie est attribuable à un travail du bois. Une retouche intentionnelle postérieure ne permet pas de préciser le sens du travail.

● Les abris Perret

L'abri n° 2 a livré 7 nucléus et le remontage de 3 éclats (fig. 1, n° 5) permet d'évaluer ce que devait être un 8e nucléus. La présence conjointe de nucléus, de galets (percuteurs ?) et de produits de débitage ajoutée à la possibilité de remontages montre une taille sur place du matériel lithique.

Le fait commun à ces nucléus est une conduite malhabile du débitage. Les 39 pièces retrouvées montrent une fréquence élevée des accidents de taille ; 4 accidents Siret (fig. 1, n° 1) et 14 réfléchissements dont 8 forment une réelle écaillure scalariforme (fig. 2, n° 2). De plus, les tables d'enlèvements n'ont subi aucune préparation (surface trop ou trop peu convexe, surface concave) et un entretien réduit. La réduction de la corniche n'est pas systématique et l'absence de réfection de la table entraîne, soit un abandon rapide du nucléus après quelques enlèvements, soit de nombreuses réorientations du nucléus. Un nucléus présente ainsi 4 tables d'enlèvements successives et 2 plans de frappe. Sur un autre nucléus a été tenté un réavivage du plan de frappe mais le réfléchissement de celui-ci et sa trop faible largeur ont entraîné l'arrêt du débitage. Dans cette maladresse, il est possible de distinguer deux niveaux dans le débitage par percussion directe des nucléus. Les mieux débités présentent un front de taille aigu et un plan de frappe lisse et incliné. Trois de ces nucléus présentent des stigmates d'enlèvements laminaires et montrent que le but recherché est l'obtention de lames. Les 7 lames/lamelles et les éclats dont la place dans la chaîne opératoire n'a pu être déterminée en raison de leur fragmentation, renforcent ce constat car 8 d'entre eux présentent les mêmes stigmates. De même, les supports des pièces retouchées présentent des bords rectilignes (fig. 1, nos 2, 3, 4). Un micropoli très marginal et trop peu développé pour être identifié montre une utilisation de chacune de ces pièces. L'obtention d'éclats à partir du nucléus restitué par remontage (fig. 1, n° 5) est sans doute à mettre au compte d'une taille réduite de la table (tendance à l'outrepassement) et d'une maladresse du tailleur (point d'impact trop éloigné de la corniche). Il n'y a sans doute pas eu volonté de produire des éclats mais plutôt des lames. Aucun d'entre eux n'a d'ailleurs servi d'outil. La réutilisation d'un éclat comme nucléus nous montre en revanche la différence entre les débitages les mieux conduits et ceux plus malhabiles : taille plus réduite des nucléus et conséquemment des enlèvements (L. max. 1,5 cm). Ces débitages ne présentent pas de finalité apparente. Leur conduite est très réduite car effectuée sur des volumes inadéquats. Dans trois cas, les nucléus présentent une écaillure prononcée. Il n'existe cependant pas de différence dans la qualité de la matière débitée dans les deux cas.

Plusieurs pièces lithiques montrent les traces d'un passage au feu postérieur à leur taille. A l'inverse, un nucléus a subi un traitement thermique pendant celle-ci (fig. 2, n° 1). Il a été exploité en deux étapes séparées par une chauffe excessive qui a entraîné son éclatement partiel. Le remontage d'une partie de ce nucléus indique que ces deux étapes n'ont pas été très éloignées dans le temps et effectuées sur le site.

● Le Pin de Simon I

L'observation au microscope du mobilier lithique de la cavité n° 4 a permis la détermination d'une douzaine de types de silex (C. Chopin, 1994). Celle-ci n'a cependant pas valeur de caractérisation et nous parlons ici des trois grands types reconnus. Le premier, un silex brun clair de bonne qualité, a fourni 14 pièces. Le silex noir, homogène, peut-être originaire de Sainte-Anne-d'Évenos (Var), a donné 8 pièces. Un silex grisâtre de mauvaise qualité à débitage en plaquette, a permis de tirer 14 pièces. A l'exception de la grande lame en silex brun clair (fig. 1, n° 6) dont les dimensions sont bien éloignées de la taille des nucléus recueillis sur le site, il est possible de conclure à une taille sur place des trois types de silex au vu de l'association des nucléus, des éclats de mise en forme et des produits de débitage. L'organisation de ce débitage est commune à tous les nucléus. Il est à vocation lamellaire avec un plan de frappe lisse et incliné. La taille des nucléus n'excède pas 2,7 cm. En revanche la conduite du débitage varie selon les types de silex.

Le nucléus en silex brun ne présente, ni écaillure visible au niveau de la corniche, ni accident de débitage. Il en est de même pour l'avers des deux lames débitées dans ce silex. Leurs tailles (L = 2,5 cm et L = 2 cm) indiquent, soit l'existence d'autres nucléus de plus grandes dimensions, soit une bonne gestion du nucléus dont la table est de l'ordre du centimètre.

Les produits du débitage et les deux nucléus sur silex noir montrent au contraire deux stades dans la conduite du débitage (fig. 2, n° 3). Le premier voit l'obtention de quelques enlèvements lamellaires de petit module (L. max. 1,5 cm) à partir du plan de frappe lisse incliné. Malgré l'entretien de la table (réduction de la corniche), l'exploitation du nucléus est vite empêchée par de nombreux réfléchissements. Ceux-ci ne peuvent être imputés à un défaut de préparation de la surface d'enlèvement lamellaire. Sur l'un des nucléus, quelques nervures parallèles semblent indiquer un débitage antérieur et par pression. Il a été ensuite retourné et l'ancienne table laminaire est devenue le plan de frappe à partir duquel ont été réalisés des enlèvements périphériques affectant jusqu'à la partie corticale du nucléus. On ne peut dire si le tailleur est le même ou non lors de ces deux phases. L'une et l'autre phases aboutissent au même résultat, l'abandon du nucléus au bout de quelques enlèvements. Une écaillure est visible sur un produit du débitage mais l'obstacle a été surmonté.

Il n'en est pas de même sur les deux nucléus en silex gris. Malgré quelques enlèvements laminaires réussis, la nature faillée du support empêche un débitage continu et explique certainement le grand nombre de cassons présents sur le site. Cependant, la taille a été poursuivie en dépit de réfléchissements souvent observés aux mêmes endroits. Un des nucléus a été retourné et quelques éclats débités au détriment du cortex.

L'utilisation des divers types de silex est donc peut-être liée au degré de maîtrise du tailleur. Le silex brun clair présente une conduite correcte

du débitage et son abandon n'est pas lié à une maladresse ou à un accident mais à la taille réduite de la table laminaire. Le silex noir montre une conduite maladroite du débitage que son tailleur abandonne sans s'acharner sur son nucléus. En revanche, le tailleur sur silex grisâtre s'entête et provoque des écaillures sur un matériau de médiocre qualité. Il nous faudra vérifier cette partition sur d'autres sites et voir si nous lui donnons le même sens.

Ces débitages semblent impropres à fournir des supports. Seuls un petit grattoir unguiforme sur lame et une lame utilisée brute montrent des micropolis d'utilisation : travail du bois et peut-être des végétaux respectivement. Les 3 coches présentes ont été aménagées sur des éclats et cassons de plus grandes dimensions. Un casson d'allure laminaire a sans doute servi à racler du bois. Il est impossible de savoir si ces outils ont été façonnés sur le site ou bien apportés.

D'autres types de silex ont livré quelques éclats qu'il est difficile de replacer dans une chaîne opératoire. On note un fragment de lamelle en silex blond débité par pression. Un micropoli typique du travail des végétaux est visible sur son bord gauche (fig. 1, n° 7). L'absence d'autres éléments de ce type de silex, exception faite d'une lamelle débitée par percussion, nous fait penser à un apport depuis un habitat proche. Un dernier nucléus patiné blanc montre un débitage de petits éclats (L = 1 cm) de manière alternée le long d'un dièdre.

Les cavités n°s 5 et 6 n'ont livré que peu de pièces. Leur fragmentation et la diversité des silex employés entravent notre observation. Un grattoir de la cavité n° 5 porte un micropoli attribuable au travail du bois (fig. 1, n° 6) et un éclat de la cavité n° 6 montre un micropoli non identifiable sur revers droit.

● La grotte A du Charbonnier

Malgré l'absence de remontages et la diversité apparente des types de silex employés, l'hypothèse d'une taille sur place d'une partie au moins du mobilier lithique n'est pas à exclure. La présence conjointe de nucléus, de galets dont un est manifestement un percuteur et d'éclats bruts à différents stades de la chaîne opératoire (éclats corticaux de préparation, éclats portant des négatifs d'enlèvements laminaires) vont dans ce sens. Les 2 nucléus recueillis sont organisés sur le même principe avec un plan de frappe très légèrement incliné. Leur débitage a été malhabile. Dans un cas, le réfléchissement successif des lamelles a entraîné l'abandon du nucléus malgré un essai de réfection à partir d'un plan de frappe opposé. Dans l'autre cas, un réfléchissement a mis fin à l'exploitation ordonnée du nucléus à partir du plan de frappe principal. Un débitage désordonné et opportuniste à partir de plusieurs plans de frappe secondaires a suivi cette première exploitation avec un rapide abandon de chaque nouveau plan de frappe dû à la formation d'une écaillure. Cette dernière est parfois visible sur des dièdres obtus. De minuscules enlèvements lamellaires sur petits blocs trièdres (fig. 1, n° 15) sont difficilement interprétables. Ils ne peuvent être confondus avec des retouches du fait de leur position basilaire. La présence d'un petit bloc en silex est en outre étonnante tant sa nature est impropre à la taille.

Le débitage malhabile des nucléus pose la question du lieu de débitage des lamelles recueillies dans la grotte puisque celles-ci, même fragmentées, sont de dimensions supérieures à celles des enlèvements sur nucléus. On ne peut statuer sur ce point. Dans le petit lot des lamelles une tendance semble toutefois se dessiner ; les lamelles sont débitées par pression dans un silex de meilleure qualité que les lamelles obtenues par percussion sont restées brutes ou utilisées brutes. En sus, seules certaines lamelles débitées par percussion ont subi un passage au feu (fig. 1, n°s 16 et 17). Nous ne savons comment interpréter cette tendance. La seule pièce révélatrice d'un micropoli (non identifiable) est une lame débitée par percussion et probablement utilisée brute (fig. 1, n° 14). Cependant la présence de 2 polis de sol montre que les conditions de conservation dans ce milieu, rappelons-le remanié, ont pu altérer les micropolis d'utilisation. L'argument tracéologie devient caduque.

Des deux racloirs, seul celui sur éclat a livré un micropoli bifacial trop peu développé pour permettre l'identification de la matière travaillée.

Ce site offre aussi la preuve d'une taille du calcaire silicifié : une lame fragmentée retouchée et quelques éclats et lamelles présentant un bulbe et des négatifs d'enlèvements laminaires ordonnés. Ce fait n'est exceptionnel, ni pour la période, ni pour la région et est connu sur deux habitats proches, le Plan Saint-Jean à Brignoles et la Baume Saint-Michel à Mazaugues.

Le tableau récapitulatif B ne permet pas d'établir le lien entre produits de débitage, recherchés ou simplement déchets, et leur utilisation éventuelle en tant que support d'outil. Le faible nombre de témoins lithiques nous en empêche. La discrimination des types de retouches s'est faite sur les critères suivants : marginalité de la retouche, continuité et position de celle-ci, traces d'utilisation. L'observation de ces retouches a été effectuée à la loupe binoculaire (x 40), celle des micropolis au microscope métallographique (x 165). Le recoupement de ces différents paramètres permet de lever deux objections, la création de véritables outils par le piétinement (D.-C. Prost, 1988 et M.-E. Mansur-Franchomme, 1986) et les limites de l'observation optique des traces d'utilisation (M. Christiansen, 1991). L'anarchie des retouches marginales et l'absence de micropoli ont été interprétées comme une retouche postérieure à l'abandon de la pièce. Une retouche marginale ordonnée associée à un micropoli d'utilisation a été attribuée à une retouche d'utilisation. Nous avons considéré que les autres types de retouches marginales étaient indéterminables.

■ DES POSSIBILITÉS DE DATATION ?

Deux sites peints sont ordinairement considérés comme les *termini post et ante quem* de l'art schématique du sud de la France. Le réseau supérieur de la grotte de l'Église a restitué un matériel dit de tradition chasséenne par J. Courtin (1959), expression que nous avons pensé équivalente d'un Néolithique final (Ph. Hameau, 1989 a). Les abris Perret ont donné une céramique de la fin du Chalcolithique et du début de l'Age du Bronze. Entre ces deux limites chronologiques, les abris peints ayant restitué quelque mobilier céramique ont été attribués à un Chalcolithique régional antérieur au Campaniforme. C'est même de ce dernier point dont nous sommes le plus sûr. Contrairement aux hypothèses formulées par A. Glory (1948), l'art schématique peint ou gravé n'a pas été véhiculé par les Campani-

	CRSS		PRss		Perret		PdS.I		Charb.A	
éclats retouches volontaires	2	3,5					1	1,9	1	2,6
éclats retouches post-abandon	17	29,8	3	15	14	35	16	30,2	14	35,9
éclats retouches indéterminables	8	14	3	15	4	10	1	1,9	2	5,1
lamelles retouches volontaires	2	3,5	2	10	1	2,5	1	1,9	2	5,1
lamelles retouches d'utilisation			2	10			2	3,8	2	5,1
lamelles retouches post-abandon	5	8,8	5	2,5	5	15	7	13,2	8	20,5
lamelles retouches indéterminables	1	1,8	5	2,5	1	2,5	1	1,9	4	10,3
racloirs	2	3,5			1	2,5			2	5,1
grattoirs	3	5,2			2	5				
burins	2	3,5								
outils multiples	1	1,8								
lames/poignards							1	1,9		
nucléus	4	7			8	20	6	11,3	2	5,1
rognons / cassons	10	17,5					17	32,1	2	5,1
percuteurs					3	7,5				
TOTAL	57	99,9	20	100	40	100	53	100,1	39	99,6
	nb	%								

Tabl. B - Classement des éléments lithiques recueillis sur les sites ornés étudiés.
* Le nombre des pièces mises au jour à Pierre Rousse ne permet pas un calcul statistique mais nous avons tenu à le présenter ici par souci de comparaison.

formes. Mais notre étude poussée de l'industrie lithique des cinq sites ornés nous permet-elle d'affiner notre datation de cet art ?

On connaît encore très mal l'industrie lithique taillée, ses systèmes de débitage et de gestion des produits de celui-ci, pour l'horizon du Néolithique final/Chalcolithique du sud de la France. La comparaison avec celle des sites ornés s'avère donc difficile.

La chauffe intentionnelle d'un nucléus n'est attestée qu'au seul abri Perret n° 2 et pour une pièce. Même si cette chauffe, mal contrôlée, est le reflet d'un traitement thermique à vocation technique, elle ne permet pas une attribution chrono-culturelle précise. Le traitement thermique des nucléus n'est pas une spécificité du Chasséen et semble se prolonger ultérieurement : site Néolithique final/Chalcolithique de la Ponchonnière, Aubignosc, Alpes-de-Haute-Provence (A. Muller, 1990), par exemple.

La grotte des Sangliers et ses deux pièces en obsidienne pourrait à la rigueur être datée antérieurement au Chalcolithique puisque l'importation de ce matériau est plutôt attribuable à l'horizon chasséen.

La conception du débitage proposée à Pierre Rousse est similaire à celle mise en évidence à la grotte de l'Église (c. 4 b et 5) et à Trets (Sainte-Catherine) (D. Binder, 1991), sites attribués à un Chasséen récent. Comme la conception du débitage ultérieur nous est en grande partie inconnue, il nous est impossible de déterminer si elle était identique ou différente de celle du Chasséen récent. On ne peut donc dater un site comme Pierre Rousse de cet horizon par sa seule industrie lithique. Ce sont les qualités de sa céramique qui nous font évoquer, comme J. Courtin pour la grotte de l'Église ou G. Rodriguez pour la grotte Resplandy (1968), la tradition chasséenne.

Nous ne donnons pas à cette expression une valeur chronologique. Nous voyons bien qu'elle ne concerne que des caractères morphologiques ou technologiques qui, ici ou là, se prolongent bien au-delà de la culture qui les a engendrés. Continuité d'un besoin ? Inertie plus grande de l'industrie lithique ? Ou bien survivance d'un fond de croyance ?

On relève fréquemment ce décalage entre indice culturel et datation pour des sites sépulcraux ou sur des sites ornés. Au sujet de ces derniers, de nombreux auteurs traduisent cette disparité par un attardement des populations concernées. E. Anati (1960) entrevoit au Val Camonica une population reléguée dans des lieux isolés et qui maintient un mode de vie archaïque tandis que des nouveaux groupes s'emparent des meilleures terres. G. Tassé (1982) après J. Hinout (1968) pense que les "graveurs de pétroglyphes" du Bassin Parisien sont des groupes maintenant les traditions des chasseurs-prédateurs tardenoisiens au début de l'époque néolithique". Que dire alors de ces graveurs du Molard (Lavours, Ain) (R. Villain, 1991) qui ont laissé cinq éclats de silex, d'autres de quartzite et des galets (percuteurs ?) au pied de la paroi de l'abri, au Bronze final !

Un calcul effectué sur les sépultures chasséennes du sud de la

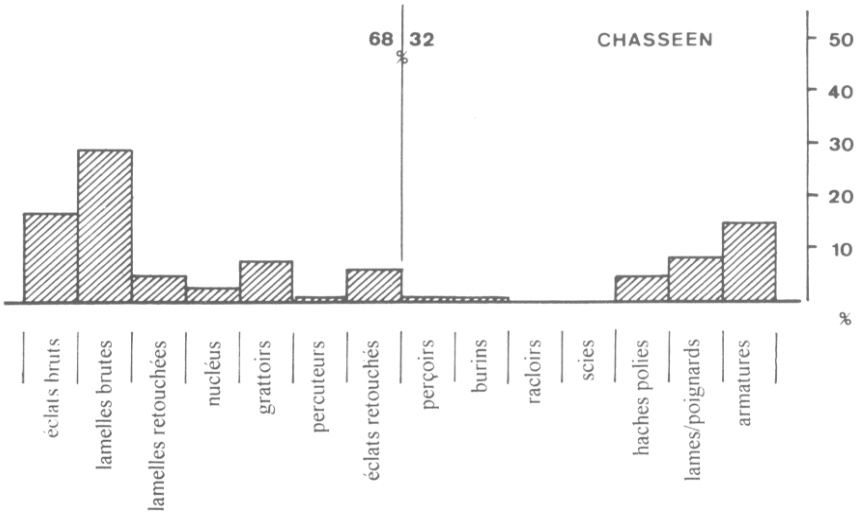

Tabl. C - Proportions des différentes catégories de mobilier recueilli dans les sépultures du sud de la France attribuées au Chasséen.

France répond en partie à nos interrogations. L'inventaire de leur mobilier lithique montre une correspondance des grands types de supports et d'outils avec ceux des sépultures plus tardives (tableau A). Les armatures de flèches ne dominent pas, au profit des lamelles et éclats bruts. La représentativité des éléments y est inverse de celle observée pour les sépultures collectives ; deux tiers des éléments assignables aux sites ornés sont présents au Chasséen contre un seul tiers au Chalcolithique. Nous avions dit que l'industrie lithique recueillie sur les sites ornés du sud de la France entretenait des liens avec la même trouvée dans les sépultures collectives contemporaines. Il nous semble qu'elle reflète plus étroitement encore une tradition ancienne, une tradition au moins chasséenne, dont les sépultures nous apportent une preuve. Il ne s'agit plus de survivances matérielles au sens d'une perduration d'un outil ou d'une technique mais bien de survivances de pratiques cultuelles et encore une fois, de pratiques liées à la Mort. Cependant, à cause de cette perpétuation de rites anciens, peut-être mêlés d'innovations dont nous ne pouvons apprécier l'ampleur, les débuts de l'expression schématique postglaciaire, rupestre et pariétale, risquent de rester longtemps soumis à la possibilité d'une datation absolue. L'étude de l'industrie lithique des sites ornés ne change en rien nos premières hypothèses sur la date de l'art schématique postglaciaire.

■ FINALITÉ DE LA TAILLE SUR LES SITES ORNÉS

L'analyse du mobilier lithique des cinq sites ornés montre une certaine unité même si les séries ne sont pas en tous points comparables. Quatre sites ont livré des nucléus et ces derniers témoignent d'une conduite malhabile du débitage. La mise en forme de ces nucléus n'est pas systématique. Même lorsque les principes de base ne sont pas inconnus du tailleur (fig. 2, n° 1), la préparation du nucléus est rare et ne permet pas un débitage correct de la matière. Pourtant le couple plan de frappe/surface d'enlèvement semble assimilé (fig. 2, n° 2). Les nucléus ne sont pas ou insuffisamment entretenus. Le geste des tailleurs est probablement mal contrôlé à l'abri Perret n° 2, n° 5), notamment. Ces maladresses concourent à l'arrêt rapide du débitage du fait de la multiplication des accidents, des réfléchissements en grande majorité.

Si les abris Perret ont livré des nucléus à éclats et la cavité n° 4 du Pin de Simon un nucléus à débitage alternant le long d'un dièdre, la plupart des débitages est à vocation lamellaire. De véritables lamelles ont parfois été extraites montrant que sur un même site (Perret n° 2, Pin de Simon I ou Charbonnier A) il peut être distingué différents degrés de maladresse dans le débitage. Cette distinction ne repose pas sur un emploi de techniques différentes. La totalité des débitages ont eu recours à la percussion. La pression n'est jamais prouvée bien qu'on observe les stigmates d'un tel débitage sur un nucléus du Pin de Simon I (fig. 2, n° 3). Or cette pression est attestée sur des habitats contemporains comme la Ponchonnière, déjà citée, ou la Baume Saint-Michel (Mazaugues, Var), située à 500 m au sud de la grotte A du Charbonnier (Ph. Hameau, 1994). Il existe donc un écart entre la technique utilisée sur les sites ornés et les techniques en usage à même époque.

Si l'emploi de matières premières différentes telles que quartzite et calcaire silicifié sur les sites ornés relève plus d'un contexte local, il semble malgré tout qu'une discrimination dans la taille (abris Perret) et dans la qualité et la nature des blocs employés (Pin de Simon I) ait existé entre des débitages d'exécution différente. Outre une conduite malhabile du débitage nombre de nucléus présentent de réelles écaillures et de fréquentes réorientations. Nous interprétons ces stigmates comme les signes d'un acharnement à débiter, acharnement d'autant plus étonnant que les dimensions des produits du débitage interdisent d'y voir une quelconque utilité. Les supports des pièces retouchées sont, soit des éclats de dimensions plus importantes que les produits du débitage, soit des lamelles dont le débitage sur le site est peu probable. En effet, coexistent sur les sites ornés des pièces débitées *in situ,* des pièces taillées hors du site (grande lame du Pin de Simon, fig. 1, n° 6) voire même des outils utilisés hors du site. L'important micropoli de végétaux observable sur la lame de Pierre Rousse ne s'est sans doute pas formé sur le site à moins de pratiques dont nous ignorons totalement la teneur. Nous avons vu que de nombreuses pièces ont subi une chauffe postérieure à leur abandon. Il est impossible de certifier que ce passage au feu ait été intentionnel ou non. Une grande quantité de pièces, en majorité des lamelles, ont été retrouvées fragmentées. Comme aucun indice technologique ne permet de déterminer, ni le mode (percussion, flexion), ni la nature (accidentelle, technique, intentionnelle) de cette fracture, il nous est impossible d'interpréter ce fait. Nous n'infirmons, ni ne confirmons donc, l'hypothèse du "bris rituel" avancée par J. Courtin (1962).

Ces traits ne sont cependant pas propres aux sites ornés. La Baume Saint-Michel déjà citée a livré 11 nucléus en tous points semblables à ceux des sites ornés. Ils sont de petite taille (L moy. = 2,1 cm et l moy. = 2 cm) et présentent une volonté de débitage lamellaire. Un seul nucléus, périphérique à éclats, déroge à cette règle. Les nucléus sont organisés (couple plan de frappe/surface d'enlèvement) mais la trop légère inclinaison du plan de frappe est sans doute à l'origine d'une majorité de réfléchissements. Le concept d'organisation du nucléus semble assimilé mais la conduite du débitage est là aussi malhabile. A ces réfléchissements succède souvent une écaillure, signe visible d'un acharnement à tailler et obstacle à la poursuite du débitage. Lorsque le nucléus n'est pas abandonné (2 cas), de fréquentes réorientations du nucléus (4 cas) ou l'ouverture d'un plan de frappe secondaire pour tenter de rectifier la carène et le cintre de la surface d'enlèvement (3 cas), constituent les réponses à cet obstacle. Les nucléus de la Baume Saint-Michel présentent la même inutilité apparente du débitage. La moyenne de la longueur des enlèvements lamellaires les plus longs visibles sur nucléus est de 1,56 cm et à peine supérieure à la moyenne de la largeur des lamelles retouchées, 1,3 cm.

La percussion est le mode de débitage le plus répandu à la Baume Saint-Michel. Un seul nucléus constitue sans doute le dernier avatar d'un nucléus débité par pression puisque son dos est un fragment de l'ancienne table laminaire débitée selon cette technique. La percussion est donc une fois de plus spécifique à ces débitages. Les 11 nucléus ne montrent, ni trace de traitement thermique volontaire, ni passage au feu après abandon. L'examen à l'œil nu des différentes catégories de silex

employées sur les habitats censément contemporains des sites ornés ne laisse voir aucune différence entre les deux types de sites. L'exemple de la Sainte-Baume pour laquelle une "ambiance" semble se dessiner (C. Chopin, 1994) présente une similitude tant au niveau des matériaux employés que des proportions de ceux-ci (comparaison du matériel du Pin de Simon I avec celui de la grotte du Vieux-Mounoï (Signes, Var) (fouilles Ph. Hameau, étude en cours).

Le tableau D permet de comparer à cet effet les nucléus des sites ornés de ceux de la Baume Saint-Michel. Ces nucléus ne témoignent pas d'un traitement particulier. Des nucléus présentant les mêmes caractéristiques sont également attestés pour les débuts du Néolithique à la grotte du Vieux-Mounoï, citée précédemment. Cependant ce phénomène n'a pas encore été étudié pour des sites du Néolithique. Une interprétation de la conduite malhabile et acharnée de certains débitages basée sur le remontage a été proposée pour deux sites du Magdalénien, Pincevent (S. Ploux, 1989, 1991) et Étiolles (N. Pigeot, 1987 et M. Olive, 1988) et pour un site du Mésolithique en voie de néolithisation, Bordj Mellala (J. Tixier, 1966).

Dans tous ces sites, la maladresse du débitage, tant dans la gestion volumétrique du bloc que dans la gestuelle, l'acharnement au débitage, l'inutilité économique immédiate du débitage malgré une finalité identique à celles des débitages bien conduits et utilitaires, l'utilisation de blocs ou la reprise de nucléus ne présentant pas ou plus d'intérêt pour le groupe, ont été interprétés comme les témoignages d'un apprentissage aux techniques de débitage de matières siliceuses. A Étiolles et à Pincevent, il a même été possible d'isoler certains stades de progression dans cet apprentissage, à la fois manuel et conceptuel. Les expérimentations actuelles prouvent bien que la taille du silex ne peut s'improviser et ne s'acquiert que très progressivement.

Nous avons vu que les nucléus trouvés sur les sites ornés ou à la Baume Saint-Michel présentent des caractéristiques analogues. L'hypothèse d'un débitage des matières siliceuses par des tailleurs inexpérimentés nous semble donc pouvoir être avancée pour ces sites. La variabilité régionale déjà mise en évidence pour les peintures elles-mêmes (Ph. Hameau, 1989 a, 1992) semble s'exprimer par l'existence sur certains sites de degrés différents de maîtrise de la taille. L'absence de débitage à Pierre Rousse, alors que nos catégories de pièces lithiques restent les mêmes, est un argument supplémentaire en faveur de cette variabilité.

Ce sont des critères technologiques qui nous font supposer l'apprentissage de la taille. Celui-ci ne nous semble que normal sur un site d'habitat comme la Baume Saint-Michel mais nous n'en restons qu'à cette première observation. A Étiolles, il a été avancé pour l'unité d'habitation U5 que la taille et l'apprentissage de celle-ci étaient régis socialement, sans doute par une contrainte liée à la nature exceptionnelle de la matière première (organisation concentrique de la taille dans l'habitation, gestion stricte du matériau) (N. Pigeot, 1987 a et b). Cependant cette organisation n'est *"malheureusement qu'une trame de comportement de laquelle beaucoup de mailles ont filé"* (N. Pigeot, 1987 a, p. 116), dont la maille symbolique qui ne pouvait manquer de la constituer.

La grotte du Levant du Leaunier n'est qu'un atelier. On y taille le silex, au Néolithique, avant d'en exporter les produits bruts. En l'absence de tout autre contexte, l'existence de peintures au plafond du porche montre que les pratiques artistiques et cultuelles peuvent y être liées au débitage du silex. Elles nous permettent du coup de supposer l'apprentissage au débitage sur ce site.

L'ampleur de ce débitage est restreinte sur les autres sites ornés mais bien réelle. C'est pourquoi nous proposons l'idée d'une taille symbolique des matières siliceuses en liaison avec les manifestations artistiques. Ce n'est pas une taille immédiatement utilitaire. Les sites ornés ne constitueraient pas des lieux de débitage du silex mais le passage obligé des jeunes tailleurs pendant la période de leur apprentissage.

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
PdSl4	1	*				*		*					*
	2			*	*	*						*	
	3			*	*	*			*		*		
	4			*		*	*	*			*		
	5		*	*	?	*	*			*			
	6		*	*	?	*				*			
CharbA	7		*	*	*	*	*			*	*		
	8			*	*		*		*				
Perret	9			*	?	*	*		*				
	10			*	?	*	*			*	*	?	
	11			*		*		*					
	12			*	*		*	*					
	13			*		*		*			*		
	14		*			*				*	*		
	15			*	?	*		?	?	?	*		
Crss	16			*		*	*			*	*		
	17			*	*	*		*					
B.St M	18			*		*		*			*		
	19			*	?	*	*			*			
	20			*	*	*			*				
	21		*	*	?	*	*		*	*			
	22		*	*		*			*	*	*		
	23			*			*		*		*		
	24	*				*		*			*		
	25			*		*	*						
	26			*	?	*	*	*			*		
	27			*	*	*	?		*	*	*		
	28			*	*	*			*				

Tabl. D - Analyse des nucléus recueillis sur les sites ornés et à la Baume Saint-Michel. A : débitage alterné le long d'un dièdre ; B : débitage périphérique le long d'un dièdre non aménagé ; C : organisation du nucléus autour du couple plan de frappe/surface à vocation laminaire ; D : préparation visible de ce couple ; E : obtention d'éclats ; F : obtention d'une ou plusieurs lame(lle)s ; G : accidents puis abandon ; H : accidents puis tentative de réfection ; I : accidents puis réorientation du nucléus ; J : acharnement ; K : utilité du débitage ; L : abandon du nucléus sans stigmates d'accidents.

■ MORT PHYSIQUE, MORT SYMBOLIQUE

On a signalé précédemment une taille analogue sur les sites sépulcraux contemporains. Il s'agit bien là

d'une taille liée à la mort et à la mort bien réelle. Pratiquer les mêmes gestes sur un site orné peut donc se justifier dans l'hypothèse d'un rite de passage, la signification de cet acte étant justement la mort symbolique du novice suivie de sa renaissance tout aussi symbolique en un autre être par la connaissance de quelque mystère. On peut ainsi imaginer que la connaissance du débitage des matières siliceuses revêt une importance telle qu'elle s'accompagne automatiquement d'un passage sur le site orné qui transcende "socialement" l'apprenti tailleur.

Présentée ainsi cette hypothèse ne serait qu'une supposition de plus à ajouter aux études déjà nombreuses sur les motivations de l'art schématique si les Préhistoriques ne nous avaient signifié au travers de leur corpus de signes qu'il y avait en effet transformation de l'individu sur le site orné. C'est en utilisant toutes les ressources des principes qui régissent cet art que nous parvenons à cette conclusion. Nous n'exposons ici que les éléments qui correspondent à notre démonstration (voir aussi Ph. Hameau, 1989 a, 1992, travaux à paraître).

L'art schématique permet de transformer une figure réaliste en un signe par un processus de schématisation et de simplification. La valeur de la figuration est la même quels que soient son degré d'abstraction et la façon dont on l'a représentée. Sa signification n'évolue qu'en présence d'un autre signe. La réduction du corpus implique un nombre infime d'associations en dépit de signes qui n'ont que l'apparence de la diversité.

Une association commune à de nombreux sites ornés du sud de la France est ainsi conçue :

Ce paradigme est donné en termes simplifiés que nous traduisons comme suit :

signe soléiforme + signe anthropomorphe masculin = homme mort
➜ idole sous la forme d'un fer à cheval
➜ autre signe anthropomorphe masculin

L'idole qui est au centre de la combinaison représente le pivot du cycle philosophique exprimé par les expressions artistiques schématiques. Elle en est le catalyseur et sans elle on pourrait supposer n'être en présence que d'une pensée linéaire. Le jeu des associations signe avec signe nous montre qu'elle seule permet de justifier d'un mouvement perpétuel que nous notons de cette façon :

Fécondite -------- Vie -------- Mort
|------←---- idole ----←------|

Enfin, cette idole est d'essence féminine, interprétation que nous faisons de son appariement avec des éléments exclusivement masculins alors que les signes anthropomorphes masculins et féminins s'associent non moins couramment (Hameau, 1995 c).

Nous proposons donc de considérer la combinaison des quatre signes évoqués plus haut de la manière suivante :

homme mort symboliquement
➜ mariage symbolique avec l'idole
➜ il devient un autre homme

Transposé sur le plan du débitage des matières siliceuses, nous dirons que ce rite de passage a transformé l'apprenti, de novice en néophyte, ce qui constitue bien les termes de ce rituel symbolique ; les pièces lithiques recueillies sur les sites ornés montrent divers degrés dans l'apprentissage mais ne témoignent pas encore d'une maîtrise de la taille.

Un certain nombre de sites ornés matérialisent cette partition. Nous avons déjà dit (Ph. Hameau, 1995 a) que nous supposions en rive gauche du Carami (Tourves, Var), un sanctuaire en sept stations et deux niveaux sémantiques séparés à hauteur de la quatrième cavité, la grotte Alain, ornée et sépulcrale. La progression est altimétrique en même temps que cognitive jusqu'à la grotte Chuchy où s'exprime l'ensemble du cycle philosophique au milieu duquel figure la tétrade sur laquelle portent nos commentaires. Les abris Perret divisent également ce domaine avec un abri n° 1 où l'homme est mort (personnage masculin + points) et un abri n° 2 où l'on taille le silex au-dessous de la figuration d'un nouvel homme (croix = signe anthropomorphe masculin). Creysseilles s'érige également en double sanctuaire, l'un occidental où l'homme seul est accompagné de cupules (= signes soléiformes) et l'autre oriental où l'idole assure la liaison entre l'homme mort et le nouvel homme. Entre les deux zones, on a taillé le silex. Ces derniers sites ont d'autant plus d'importance qu'ils constituent deux exemples où l'on ne peut en aucune façon imputer la taille lithique et les figurations peintes et gravées à des pratiques funéraires.

Il est possible que l'initiation des apprentis tailleurs ne soit pas l'unique dévolution des sites ornés. Nous ne voudrions pas uniformiser les pratiques liées aux expressions artistiques après avoir témoigné de la richesse de ces dernières. Nous craignons tout d'abord qu'une étude comparative dans la Péninsule ibérique ou même sur des sites du sud de la France dont l'étude serait reprise ne démontre que la taille symbolique en relation avec des peintures ou des gravures, voire des sculptures, n'est en fait qu'un phénomène sporadique et non unique. Cependant, cette hypothèse bâtie sur des faits matériels et iconographiques offre de nouveaux éléments pour une réflexion sur l'homme au Chalcolithique dans le sud de la France.

En art, toutes les relations d'un être humain avec un autre symbole passent par l'homme ; l'homme féconde, vit et meurt. La femme n'apparaît que dans le premier cas, en complémentarité. La féminité en revanche perpètre les mêmes actions que l'homme ; c'est l'idole (Ph. Hameau, 1995 c). L'homme est parfois représenté seul de même que l'idole, la femme ne l'est jamais. La prospection nous a montré que les sites ornés étaient éloignés des habitats contemporains, liés tout au plus aux sites sépulcraux, c'est-à-dire localisés dans une *silva* où se déroulent les activités cynégétiques. C'est un domaine masculin où la femme n'entre finalement que morte. C'est un espace où l'homme vient témoigner de sa pratique de la taille du silex. On constate une fois de plus qu'en termes de division sexuelle du travail, c'est à l'homme qu'est assigné le travail de la pierre. Il nous faudra à l'avenir déterminer si la taille du silex est également liée à l'homme dans les sépultures collectives.

Quelle que puisse être la réponse, la correspondance entre la taille des matières siliceuses sur des sites où l'on meurt et renaît symboliquement et la même activité sur des sites funéraires nous incite à croire que le dépôt de quelques déchets de silex en contexte sépulcral permet au défunt de retrouver là l'essence d'une nouvelle vie.

Note
Nos remerciements à M. R. Évesque qui nous a montré ce matériel au dépôt de fouilles des Vans (Ardèche).

Bibliographie

ACOVITSIOTI-HAMEAU A., DEGAUGUE F. et HAMEAU Ph. (1993) — "L'habitat néolithique de plein-air du Plan Saint-Jean (Brignoles)", *Annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var,* t. 44 (2), p. 91-99.

ANDERSON P.C. (1992) — "Experimental cultivation, harvest and threshing of wild cereals and their relevance for interpreting the use of Epipaleolithic and Neolithic artefacts", *in :* P.C. Anderson (ed.) (1992), *Préhistoire de l'agriculture. Nouvelles approches expérimentales et ethnographiques,* C.N.R.S., Monographie du C.R.A., t. 6, 403 p.

BELLIN P. (1959) — "Correspondance autour de l'art schématique en Ardèche", *B.S.P.F.,* t. LIX, n° 1/2, p. 69-72.

BINDER D. (1991) — "Facteurs de variabilité des outillages lithiques chasséens dans le sud-est de la France", *in : Identité du Chasséen,* Actes du Colloque international de Nemours, 1989, Mémoires du Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, t. 4, A.P.R.A.I.F., p. 261-272.

CHOPIN C. et HAMEAU Ph. (1994) — "L'utilisation des matières siliceuses sur les sites néolithiques du centre du Var. Premières approches", *Annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var,* t. 46 (2), p. 133-140.

CHOPIN C., DÜH P., HAMEAU Ph. et RENZI P. (1995) — "Les grottes du Charbonnier (Tourves, Var)", *Cahier de l'A.S.E.R.,* n° 9, p. 29-38.

CHRISTIANSEN M. et WALTER Ph (1991) — "Physico-chimie en tracéologie, le cas des couteaux égyptiens", *in : La Pierre Préhistorique,* Actes du séminaire des 13 et 14 déc. 1990, Laboratoire de Recherche des Musées de France, p. 149-171.

CLOTTES J. et CARRIERE M. (1969) — "Le dolmen double du Pech de Grammont (Grammat, Lot), *B.S.P.F.,* t. LXVI, p. 432-447.

CLOTTES J. (1977) — *Inventaire des Mégalithes de la France, le Lot,* Paris, C.N.R.S., 1er suppl. à Gallia-Préhistoire, t. 5, 552 p.

COMBIER J. (1972) — "L'art rupestre schématique dans le Midi de la France et les Alpes occidentales", *Études Préhistoriques,* t. 3, p. 35-46.

COURTIN J. (1959) — "Les peintures schématiques de la grotte de l'Église", *Revue d'Études Ligures,* t. XXV, p. 186-195.

COURTIN J. et PUECH H. (1962) — "L'abri du Pont de Quinson (Basses-Alpes)", *Cahier Ligure de Préhistoire et d'Archéologie,* t. 11.1, p. 153-158.

COURTIN J. (1974) — *Le Néolithique de la Provence,* Paris, Mémoires de la S.P.F., t. 11, Éd. Klincksieck, 359 p.

GAUTRAND-MOSER Cl. et MOSER F. (1986) — "Le dolmen sous tumulus de la Chassagne (Corrèze)", *Antiquités Nationales,* n° 18/19, p. 181-192.

GLORY A., SANZ-MARTINEZ J., GEORGEOT P. et NEUKIRCH H. (1948) — "Les Peintures de l'Age du Métal en France méridionale", *Préhistoire,* t. X, p. 7-135.

GRASSET B. (1992) — "Ollioules, grotte des Sangliers", *Bilan Scientifique* 1992 du Service Régional de l'Archéologie, D.R.A.C. Provence-Alpes-Côte-d'Azur, n° 21, p. 83.

HAMEAU Ph. (1989 a) — *Les Peintures postglaciaires en Provence (inventaire, étude chronologique, stylistique et iconographique),* Paris, Documents d'Archéologie Française, n° 22, 124 p.

HAMEAU Ph et PACCARD M. (1989 b) — "Un nouveau témoin de l'art schématique postglaciaire : les abris Perret (Blauvac, Vaucluse)", *B.S.P.F.,* t. 86/4, p. 119-128.

HAMEAU Ph (1991) — "L'abri Gémini (Le Muy, Var)", *Art Rupestre,* n° 31, p. 15-19.

HAMEAU Ph. (1992) — "Trois nouveaux jalons de l'art postglaciaire entre Provence et Dauphiné", *B.S.P.F.,* t. 89/5, p. 137-157.

HAMEAU Ph., MENU M., POMIES M.-P. et WALTER Ph. (1995 a) — "L'art schématique postglaciaire dans le sud-est de la France : études pigmentaires", *B.S.P.F.,* t. 92/3, p. 153-162.

HAMEAU Ph. (à paraître) — "Le Pin de Simon I et II (Géménos, Bouches-du-Rhône)", *Mesogee,* t. LV.

HAMEAU Ph. et VAILLANT D. (à paraître 1995 b) — "L'abri n° 2 de Pierre Rousse à Beauregard-Baret (Drôme)", *Archivio de Préhistoria Levantina.*

HAMEAU Ph. (à paraître 1995 c) — "Art schématique : les variantes de la figures de l'"idole"", *Archéologie en Languedoc.*

HAMEAU Ph. et VAILLANT D. (en cours) — "Le double sanctuaire rupestre de Pranles/Creysseilles (Ardèche)".

HELMER D. (1983) — "Les faucilles et les gestes de la moisson", *in : Traces d'utilisation sur les outils néolithiques du Proche-Orient,* table ronde C.N.R.S., 8-10 juin 1982, Lyon, Travaux de la maison de l'Orient, t. 5.

INIZAN M.-L., ROCHE H. et TIXIER J. (1975) — "Avantage d'un traitement thermique pour la taille des roches siliceuses", *Quaternaria,* t. 19, p. 1-18.

LHOMME G. (1974) — "Le dolmen n° 17 des Granges à Berrias (Ardèche)", *Études Préhistoriques,* t. 8, p. 1-19.

MANSUR-FRANCHOMME M.-E. (1986) — *Microscopie du matériel lithique préhistorique, traces d'utilisation, altérations naturelles, accidentelles et technologiques.* Exemples de Patagonie, C.N.R.S., Cahiers du Quaternaire, t. 9, 286 p.

MASSON A. (1979) — "Recherches sur la provenance des silex préhistoriques. Méthode d'étude", *Études Préhistoriques,* t. 15, p. 29-40.

MAUGER M. (1984) — "L'apport des microfossiles dans l'identification des silex. Exemple du Magdalénien d'Ile-de-France", *B.S.P.F.,* t. 81/7, p. 216-220.

OLIVE M. (1988) — *Une habitation magdalénienne d'Étiolles. L'unité P15,* Paris, C.N.R.S., Mémoire de la S.P.F., t. 20.

PÉTREQUIN A.-M. et P. (1990) — "Flèches de chasse, flèches de guerre : le cas des Danis d'Irian Jaya (Indonésie)", *B.S.P.F.,* t. 87/10-12, p. 484-511.

PIGEOT N. (1987 a) — *Magdaléniens d'Étiolles. Économie de débitage et organisation sociale,* Paris, C.N.R.S., Supplément à Gallia-Préhistoire, t. 25.

PIGEOT N. (1987 b) — "Éléments d'un modèle d'habitation magdalénienne (Étiolles)", *B.S.P.F.,* t. 84/10-12, p. 358-363.

PIGEOT N. (1991) — "Réflexions sur l'histoire technique de l'homme : de l'évolution cognitive à l'évolution culturelle", *Paléo,* t. 3, p. 167-200.

PLISSON H. (1983) — "De la conservation des micro-polis d'utilisation", *B.S.P.F.,* t. 80/3, p. 74-77.

PLOUX S. (1989) — *Approche archéologique de la variabilité des comportements techniques individuels, l'exemple de quelques tailleurs à Pincevent.* Thèse de doctorat, Université de Paris X-Nanterre.

PLOUX S. (1989) — "Technologie, technicité, techniciens, Méthodes de détermination d'auteurs et comportements techniques individuels", *in : 25 ans d'Études Technologiques en Préhistoire.* Actes des XIes Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, octobre 1990, Juan-les-Pins, A.P.D.A.C.A.

PROST D.C. (1988) — "Essai d'étude sur les mécanismes d'enlèvement produits par les façons agricoles et le piétinement humain sur des silex expérimentaux", *in :* Beyriès S. (éd.) (1988), *Industries lithiques. Tracéologie et technologie, vol. 2, aspects méthodologiques,* B.A.R., t. 411, p. 49-63.

SAUZADE G. (1983) — *Les sépultures du Vaucluse du Néolithique à l'Age du Bronze.* Études Quaternaires, t. 6, 253 p.

TIXIER J. (1976) — "L'industrie lithique capsienne de l'Aïn Dokkara, région de Tébessa, Algérie", *Lybica,* t. 24, p. 21-54.

TIXIER J., MARMIER F. et TRÉCOLLE G. (1976) — *Le campement préhistorique de Bordj Mellala, Ouargla, Algérie,* Paris, Cercle de recherches et d'études préhistoriques, 61 p.

TIXIER J. (1984) — "Lames", *in : Préhistoire de la pierre taillée, 2, Économie de débitage laminaire,* p. 13-19.

Cyrille CHOPIN
A.S.E.R. du Centre-Var
Saint-Michel
83136 Méounes-lès-Montrieux

Philippe HAMEAU
C.A.V. et E.R.A. 36 du C.R.A.-C.N.R.S.
14, avenue Frédéric-Mistral
83136 Forcalqueiret